



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 6 février 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 30 janvier 2026

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, M. Monji OUERTANI, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Aurélie FRONTERA donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérôme BUB, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à Mme Irène DARRE

BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES DE L'ANNÉE 2025

L'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit dans ses dispositions générales :

« Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions de commune, des dispositions des articles L.2411-1 à L.2411-19 ;
 Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal ».

Pour l'année 2025, le bilan des cessions et acquisitions immobilières est le suivant :

- Il n'y a pas eu de cession de bien immobilier durant l'année 2025 ;
- concernant les acquisitions immobilières :

Acquisitions				
Adresse	Parcelle(s)	Nature du bien	Vendeur	Date et montant de la transaction
Chemin de Montmelipe	AP 233	Parcelle boisée	Joelle, Christelle et Sabine Molinero et Carine Thiebaut	9 juillet 2025 633 €
RDD 117E	AP 160, AP 159, AN 83	Parcelles boisées et terrain nu	Nicole Omoboni	9 juillet 2025 1 558 €
10 place Jean Jaurès	AL 72	Immeuble bâti	Métropole de Lyon	décembre 2025 140 000 €
Charpenay	AN 57	Parcelle boisée	Jean-Marc Louvier	22 décembre 2025 722 €

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE du bilan des acquisitions et cessions réalisées sur l'année 2025.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamel MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 06 février 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.